

ANNEXE I

Liste des fonds communs de placement d'Entreprise (FCPE) proposés dans le cadre du PEI REGARD : fonds de la gamme REGARD Epargne.

I- LISTE DES FCPE ET CRITERES DE CHOIX

Le bénéficiaire choisi le ou les FCPE dans lesquels il souhaite investir selon la durée de placement envisagée et son degré d'acceptation du risque parmi les sept FCPE proposés.

Le tableau suivant présente les principales caractéristiques de chaque FCPE permettant aux épargnants d'effectuer leur choix :

Nom du FCPE	Code et Classification AMF	Composition	Durée de placement recommandée	Indicateur de risque et de rendement
REGARD EPARGNE MONETAIRE	FCE20030032 Monétaire	100% instruments monétaires	Inférieure à 3 mois	1/7
REGARD EPARGNE OBLIGATAIRE	FCE20030061 Obligations et autres titres de créance libellés en euro	100% de produits de taux (Obligataire et/ou monétaires)	1 an	3/7
REGARD EPARGNE PRUDENT	FCE20030056 Diversifié	80 % minimum et 100 % maximum de produits de taux 20 % maximum d'actions	2 ans	3/7
REGARD EPARGNE DYNAMIQUE	FCE20030059 Diversifié	30 % minimum et 50 % maximum de produits de taux 50 % minimum et 70 % maximum d'actions	5 ans	4/7
REGARD EPARGNE EQUILIBRE	FCE20030058 Diversifié	50 % minimum et 80 % maximum de produits de taux 20 % minimum et 50 % maximum d'actions	5 ans minimum	4/7
REGARD EPARGNE ACTIONS	FCE20030057 Actions des pays de l'Union Européenne	25 % maximum de produits de taux 75 % minimum et 100 % maximum d'actions	5 ans	6/7

REGARD EPARGNE FLEXIBLE ET SOLIDAIRE	FCE20030172 Diversifié	5 % et 10 % maximum de titres solidaires 95 % maximum répartis, selon les convictions du gérant, entre les différentes classes d'actifs (actions, obligations et Monétaires) avec une approche ISR (Investissement Socialement Responsable).	Supérieure à 5 ans	6/7
---	---------------------------	---	--------------------	-----

Pour plus de précisions quant aux caractéristiques et au niveau de frais des FCPE de la gamme REGARD EPARGNE, les bénéficiaires sont invités à se reporter aux Documents Clé d'Information pour l'Investisseur (DICI) et aux règlements des FCPE disponibles sur le site www.regardbtp.com

II- DOCUMENTS D'INFORMATION CLES POUR L'INVESTISSEUR (DICI) DES FCPE (en pièces jointes)